

De la collection

DES MOTS POUR DES MAUX

DES MOTS POUR DES MAUX

La lutte à la pauvreté : **Aider, c'est bien.**
Combattre les causes, c'est mieux!



mepacq

Un document présentant la position du MÉPACQ sur l'approche territoriale intégrée comme outil de lutte contre la pauvreté.



Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec
1600 De Lorimier #396, Montréal (QC) H2K 3W5
Téléphone : 514-843-3236 | Télécopieur : 514-843-6512
info@mepacq.qc.ca | www.mepacq.qc.ca

Tables régionales du MÉPACQ

AGÉPA - Centre- du-Québec
819 795-4441
agepa@videotron.ca

RÉPAT - Abitibi-Témiscamingue
819 762-3114
info@lerepat.org

TROVEP de la Montérégie
450 443-9330
jtrovepm@synd-champlain.qc.ca

MÉPAC - Saguenay-Lac-Saint-Jean,
Chibougamau-Chapais
418 412-4545
info@mepac.qc.ca

ROM - Mauricie
819 379-2889
inforom.mauricie@gmail.com

TROVEP de Montréal
514 527-1112
trovep@cooptel.qc.ca

MÉPAL - Lanaudière
450 752-4700
mepalqc@yahoo.fr

Table des groupes populaires - Côte-
Nord
418 589-2809
table@groupepopulaires.org

TROVEP de l'Outaouais
819 771-5862
vtrovepo@bellnet.ca

RÉPAC-03-12
Québec et Chaudière-Appalaches
418 523-4158
repac@repac.org

TROVEP de l'Estrie
819 566-2727
trovepe@aide-internet.org

Membres auxiliaires

Carrefour de participation,
ressourcement et formation (CPRF)
514 526-2673
cprf@cooptel.qc.ca

Regroupement des maisons de jeunes
du Québec (RMJQ)
514 725-2686
info@rmjq.org

Le présent document présente la position du MÉPACQ, adoptée à l'assemblée générale annuelle de 2012, sur l'approche territoriale intégrée comme outil de lutte contre la pauvreté.

Il peut être reproduit en tout ou en partie à la condition de mentionner la source.

ISBN : 978-2-9810727-2-6

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2013

Juin 2013



Qui sommes-nous?

Fondé en 1981, le Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ) regroupe 11 Tables régionales en éducation populaire autonome qui rassemblent à leur tour plus de 300 groupes populaires et communautaires autonomes répartis partout à travers le Québec. Par le moyen de l'éducation populaire, nous travaillons ensemble à la transformation sociale de manière à faire émerger la solidarité et la justice sociale dans notre société.

La lutte au néolibéralisme est l'élément central de toutes les actions et les réalisations du MÉPACQ. Nous intervenons sur les questions liées au désengagement de l'État, particulièrement en matière de programmes sociaux et de tarification et privatisation des services publics.

Objectif

L'objectif premier du Mouvement est de travailler à la transformation sociale dans une perspective de justice sociale.

Moyen

Le moyen privilégié pour atteindre cet objectif est l'éducation populaire autonome.

Notre vision de l'éducation populaire autonome

La base d'adhésion au Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ) se trouve dans une conception commune de l'éducation populaire autonome (ÉPA) définie comme suit :

« L'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens et citoyennes mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui visent, à court, moyen ou à long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu. » (Votée en 1978 à l'Assemblée générale du Comité de coordination des OVEP).

Qu'est-ce que la pauvreté?

Généralement, on décrit la pauvreté comme un manque d'argent pour combler ses besoins de base : payer son loyer, manger trois repas par jour, s'habiller, acheter des fournitures scolaires à ses enfants, aller au cinéma de temps en temps, aller à l'université, etc. Pour le MÉPACQ, la pauvreté, c'est plus qu'un manque d'argent, c'est une violation des droits humains¹. Lorsqu'une personne n'est pas capable de combler ses besoins de base, ce sont ses droits fondamentaux qui ne sont pas respectés. On parle ici du droit de se loger, de se vêtir, d'avoir une alimentation saine et suffisante, du droit au travail, à la santé, à l'éducation, à un niveau de vie décent, etc.



Comment mesure-t-on la pauvreté?

Les gouvernements des trente dernières années semblent plus intéressés à mesurer la pauvreté qu'à l'éliminer! D'ailleurs, il existerait soixante-quinze façons différentes de mesurer la pauvreté!² Le Québec utilise, depuis 2009, la mesure du panier de consommation (MPC) comme référence principale pour calculer si une personne est pauvre. Ce calcul évalue le minimum d'argent dont une personne a besoin pour couvrir ses besoins de base.



La mesure du panier de consommation (MPC) en 2011³



Année 2009 en dollars ajustés pour 2011, pour la région de Montréal

Personnes seules	15 478 \$
Familles monoparentales (1 enfant)	21 669 \$
Couples sans enfants	21 669 \$
Familles biparentales (2 enfants)	30 956 \$

Combien y-a-t-il de pauvres au Québec?

Une personne sur dix au Québec (750 000 personnes) est incapable de couvrir ses besoins de base⁴.

¹ Reconnus par le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) et/ou par la Charte québécoise des droits de la personne.

² Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE) du gouvernement du Québec.

³ Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : vers l'horizon 2013, État de la situation 2011, Gouvernement du Québec, 2011, p. 7. Ajustée pour d'autres tailles de lieu de résidence, les chiffres changent un peu.

⁴ Collectif pour un Québec sans pauvreté, 2012.



La pauvreté : plus que des statistiques

Au Québec, les personnes pauvres sont trop souvent des femmes, des personnes immigrantes, des personnes âgées, des personnes de Premières nations et des jeunes.

Les travailleurEUSEs à faible revenu : juste assez pour survivre

Quand on pense aux personnes pauvres, on pense aux sans emploi, aux sans abris, aux prestataires d'aide sociale. Par contre, on oublie souvent de penser à la pauvreté des travailleurEUSEs à faible revenu, c'est-à-dire les non-syndiqués et les personnes travaillant au salaire minimum ou à temps partiel. Ces personnes gagnent juste assez pour survivre, mais pas assez pour se sortir de la pauvreté.



L'endettement : une façon de cacher la pauvreté?



Depuis les 20 dernières années, la population s'appauvrit de plus en plus, sans vraiment s'en rendre compte puisqu'elle n'en vit pas les conséquences. En effet, pendant cette période, les dépenses ont augmenté deux fois plus vite que les revenus. Afin de compenser le manque à gagner et d'être en mesure de couvrir leurs besoins de base, les gens ont diminué leur épargne et augmenté leur endettement.

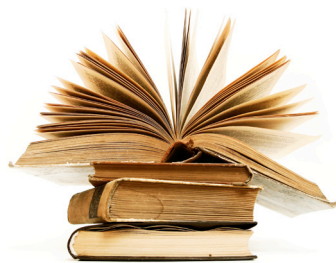
Bref, sans l'accessibilité de plus en plus grande à l'endettement, il y aurait beaucoup plus de pauvreté. Cependant, c'est à la retraite que cette réalité nous rattrape puisqu'au cours des 20 dernières années, on constate une hausse alarmante des faillites de 1 747% chez les personnes de 65 ans et plus.

Entre 1990 et 2011⁵

Augmentation des revenus	+ 9,6%
Augmentation des dépenses	+ 21,6%
Augmentation de l'endettement	+ 80,9%
Diminution de l'épargne	- 66,5%
Augmentation des faillites chez les aînés	+ 1 747%

.....
⁵ Institut Vanier de la famille, État actuel du budget des familles canadiennes, 2012.

Bref historique de la lutte à la pauvreté au Québec



Avant 1960 :

La charité chrétienne

Avant les années 1960, c'est principalement l'Église qui s'occupe des personnes les plus pauvres de la société. Les municipalités s'occupent des chômeurs. À cette époque, n'ayant aucune protection sociale, le sort d'une personne qui tombe malade ou perd son emploi dépend de la charité chrétienne.

De 1960 à 1980 :

Mise en place de l'État social

En réponse aux revendications des citoyens, des groupes populaires et des syndicats, le gouvernement met en place une panoplie de programmes sociaux. On force l'État à aborder la pauvreté comme un problème social et y amener des solutions collectives pour s'attaquer directement aux causes. Ces mesures, quoique insuffisantes, redistribuent la richesse et offrent à la population une certaine protection sociale. La majorité de ces mesures sont mises en place dans la période de 1960 à 1980.

Quelques exemples de programmes sociaux⁶

1. Impôts progressifs (Instaurés pendant la 1re Guerre mondiale, ils deviennent permanents pendant la deuxième guerre mondiale)
2. Assurance chômage (mesure fédérale ayant eu des répercussions au Québec) (1940)
3. Instauration des réseaux publics d'éducation et de santé (années 60)
4. Habitations subventionnées (1964)
5. Régime universel de pensions de vieillesse (mesure fédérale ayant eu des répercussions au Québec) et Régime de retraite du Québec (1965)
6. Aide sociale (1969)
7. Assurance maladie (1971)
8. Aide juridique (1972)
9. Régie du logement (1972)
10. Assurance médicaments (1978)
11. Santé et sécurité au travail (1979)
12. Normes du travail (1979)
13. Indemnisations aux accidentés de travail (1985)

⁶ Tiré d'un texte de Michel Gagnon du ROM. Nous rendons hommage ainsi à Michel, un pilier du MÉPACQ, décédé en janvier 2013.



De 1980 à 2000 :

Déconstruction de l'État social

Dès le début des années 1980, l'État se retire graduellement des affaires sociales en réduisant, en coupant et en réorientant les programmes sociaux. La diminution des revenus de l'État, dû aux baisses d'impôts, est compensée par la privatisation et la tarification des services publics et par des coupures dans les programmes sociaux. La création d'emploi devient, au milieu des années 1990, l'une des principales mesures de lutte à la pauvreté.

Quelques exemples de coupures dans les programmes sociaux :

- Si 82% des personnes perdant leur emploi avaient droit à l'assurance-chômage en 1976, moins de 40% y ont droit aujourd'hui.
- L'aide juridique, disponible gratuitement aux travailleurs au salaire minimum en 1972, ne l'est plus depuis longtemps. Aujourd'hui, même les personnes à l'aide sociale n'y ont pas toutes accès!

De 2000 à aujourd'hui :

Mise en place des PPP sociaux et de l'approche territoriale intégrée (ATI)

C'est en 2002 que le gouvernement du Québec adopte la Loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Malgré cela, l'État se désengage et décentralise davantage la lutte à la pauvreté, entre autres, par la mise en place des partenariats public-privés dans le secteur social (PPP sociaux). Puis, il confie une bonne partie de ses responsabilités aux régions et aux localités (approche territoriale intégrée – ATI). Depuis 2010, l'ATI est la mesure centrale du gouvernement en matière de lutte à la pauvreté, l'idée étant que les intervenants d'une région (publics, privés, institutionnels, communautaires) sont les mieux placés pour identifier les besoins et pour lutter contre la pauvreté sur leur territoire.

L'approche territoriale intégrée (ATI)



L'approche territoriale intégrée (ATI)⁷ est la mesure centrale du plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale (PAGSIS) adopté en 2010. Cette approche se base sur la croyance que les besoins des personnes en situation de pauvreté sont différents d'une région à l'autre, d'une ville à l'autre, d'un village à l'autre et d'un quartier à l'autre. Les moyens pour éliminer la pauvreté deviennent donc régionaux, plutôt que nationaux.

Avec cette approche, l'État confie aux instances territoriales (CRÉ, MRC, municipalités) une grande partie de ses responsabilités, c'est-à-dire :

- Répartir régionalement les sommes d'argent destinées à la lutte contre la pauvreté et attribuer les montants pour des projets (115 millions sur 5 ans) ;
- Déterminer les priorités régionales et locales en matière de lutte contre la pauvreté.

La dépolitisation de la lutte à la pauvreté

La lutte contre la pauvreté n'est plus une responsabilité politique de l'État. Elle devient plutôt une responsabilité sociale des régions. Cette approche refile la responsabilité de la lutte contre la pauvreté aux régions et aux municipalités au détriment d'une véritable stratégie nationale.

Quelques exemples de projets financés par les ATI

Une étude, réalisée par le gouvernement du Québec, conclut que l'ATI porte fruit. Parmi les 105 initiatives étudiées dans ce rapport, soixante six (62%) visent à :

- Regrouper les « acteurs du milieu » (créer des espaces de discussion, de concertation, de réflexion, etc.) ;
- Étudier le milieu (réaliser un portrait du milieu, un bilan de santé, une planification stratégique, etc.) ;
- Structurer le territoire ou la lutte (créer des maisons de quartier, parc canin, aménager des ruelles, organiser des fêtes populaires, expo-photos, etc.) ;
- Faire financer un projet (soutenir une école de cirque, organiser une visite guidée du quartier, une mobilisation contre Wal-Mart, etc.).

En quoi les projets soutenus par l'ATI « luttent-ils » contre « la pauvreté » ?

La pauvreté d'une personne est fondamentalement une question économique qui provient du fait qu'elle n'a pas accès à suffisamment d'argent pour subvenir à ses besoins vitaux. En quoi ces projets aident-ils les personnes pauvres à payer leur loyer, à manger trois repas par jour, à s'habiller, à acheter des fournitures scolaires à leurs enfants, à aller au restaurant de temps en temps, à aller à l'université, etc.?

Pourquoi le MÉPACQ est-il contre l'ATI ?

L'approche territorialisée, comme outil de lutte contre la pauvreté, est déjà bien implantée dans la plupart des régions du Québec. En effet, plusieurs groupes se tournent vers cette opportunité de financement comme solution temporaire à leur problème de sous-financement.

Malgré cela, les groupes communautaires semblent être assez divisés sur la question. Il existerait 3 grandes tendances⁸ :

- Les réfractaires : il n'y a rien de bon là-dedans ;
- Les détourneurs : il est possible d'utiliser les ATI pour nos buts de justice sociale ;
- Les donneurs de chance au coureur : Il est trop tôt pour juger, on évaluera plus tard.

Le mouvement communautaire québécois n'a jamais été homogène et cela fait partie de sa richesse.

En Assemblée générale annuelle en 2012, le MÉPACQ s'est positionné contre l'ATI comme outil de lutte contre la pauvreté. En prenant position contre la façon que le gouvernement du Québec et ses partenaires font la lutte actuellement pour contrer la pauvreté, les regroupements régionaux, membres du MÉPACQ, savent pertinemment que plusieurs groupes, qui sont également membres du Mouvement, ne seront pas en faveur de cette position.

En voici les principales raisons :

L'ATI nuit à notre autonomie

L'ATI se révèle être un outil de gouvernance et même une nouvelle manière de structurer le milieu communautaire. Les instances territoriales s'imposent comme des acteurs incontournables en matière de lutte contre la pauvreté et leurs décisions ont des impacts importants dans le milieu communautaire tant sur nos pratiques que sur l'identification de nos priorités. En effet, on constate que cette approche nuit à notre autonomie puisqu'il n'appartient plus aux membres d'un groupe de déterminer les priorités de celui-ci en matière de lutte contre la pauvreté, mais aux différents décideurs et partenaires du milieu.

.....
⁷ Pour les fins de ce document, l'ATI comprend également les Revitalisations urbaines intégrées (RUI) de Montréal et Longueuil.

⁸ Collectif pour un Québec sans pauvreté

L'ATI ne finance que des projets concertés, acceptables pour tout le monde

Les projets admissibles doivent obligatoirement être développés en concertation avec les acteurs d'un même territoire (institutionnels, privés, philanthropiques publics et communautaires). Ce qui signifie que les projets retenus sont ceux jugés acceptables pour tous les partenaires et qui ne portent pas à la controverse. Ainsi, les projets et les façons de faire issus du milieu communautaire, qui sont généralement plus politiques ou contestataires, devront s'adapter à ce contexte de partenariat.



..... Trouvez l'erreur!

Cette manifestation anti-pauvreté a été rendue possible grâce à la contribution financière de la Conférence régionale des élus, du CLSC et de la Fondation Chagnon.

Pensez-vous que les partenaires de l'ATI accepteraient de financer cette mobilisation?

L'ATI nuit à nos efforts de transformation sociale et de défense collective des droits

En ne finançant que des projets à portée non politique, cette approche ne permet pas aux organismes d'action communautaire autonome de remplir leur mission de transformation sociale. De plus, cette approche exclut pratiquement la défense collective des droits. Même si nos actions se font sur une base locale, leur portée est nationale. Les droits des personnes pauvres ne se revendiquent pas pour la population d'une région, mais bien pour l'ensemble de la population.

L'ATI n'est pas une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté

Une instance territoriale n'a pas le pouvoir de légiférer. Cette approche ne peut donc pas augmenter le revenu des personnes en situation de pauvreté, ni mettre sur pied des programmes sociaux dans une optique de redistribution de la richesse. Dans les faits, l'ATI est un outil qui vise à soulager les effets de la pauvreté plutôt qu'une stratégie nationale désirant s'attaquer aux causes.

La lutte à la pauvreté selon le MÉPACQ

Pour le MÉPACQ, une lutte sérieuse contre la pauvreté doit d'abord se mener sur le plan national.

Elle doit répondre à au moins l'un des trois critères suivants :

- Réduire la pauvreté économique des personnes ;
- S'attaquer aux causes ;
- Améliorer le respect des droits humains.

Elle doit passer par une redistribution de la richesse :

- En revenu direct aux personnes en situation de pauvreté ;
- En bonifiant les programmes sociaux et les institutions publiques ;
- En réformant les choix fiscaux afin de mettre à contribution les mieux nantis et les entreprises.

Elle doit aussi passer par l'emploi, mais...

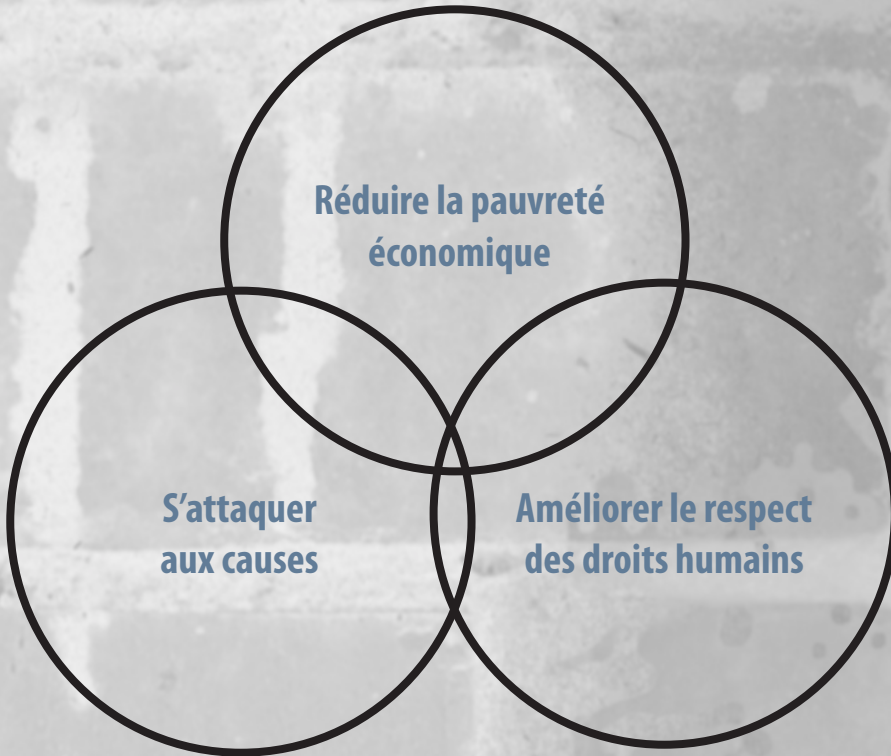
Une lutte nationale sérieuse contre la pauvreté mettrait, bien sûr, l'emploi à son cœur, mais pas n'importe quel emploi et pas dans n'importe quelles conditions. En ce sens, le gouvernement québécois doit :

- Renforcer les normes du travail ;
- Hausser le salaire minimum ;
- Donner un meilleur accès à la syndicalisation.

Tant que le gouvernement provincial n'aura pas fait d'efforts concertés et musclés dans les champs qui lui reviennent, nous dénoncerons tout effort de céder à d'autres « partenaires » la responsabilité d'atténuer les effets de la pauvreté. Voici la voix que le MÉPACQ cherche à faire entendre.

La lutte contre la pauvreté

Votre projet répond-il à l'un de ces critères?



S'il répond à...

- 1 critère, votre initiative est possiblement un projet de lutte contre la pauvreté.
- 2 critères, votre initiative est probablement un projet de lutte contre la pauvreté.
- 3 critères, votre initiative est assurément un projet de lutte contre la pauvreté.

S'il ne répond à aucun de ces critères...

vosre initiative, bien qu'elle puisse être intéressante, sympathique ou utile, ne contribue pas à l'avènement d'un monde sans pauvreté.